



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le jeudi 26 novembre à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le vendredi 20 novembre conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Adjoint au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, M. FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Conseillers municipaux.

**Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. BILLARD	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
Mme BIANCAMARIA	à	M. le maire
Mme CORTICCHIATO	à	M. HABANI
Mme JEANNE	à	M. PUGLIESI
Mme NADAL	à	M. BACCI
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	M. SBRAGGIA
M. DELIPERI	à	Mme FLAMENCOURT

**Etaient absents :**

M. CAU, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	33
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du jeudi 26 novembre 2015

Délibération N°2015/425

**Conventions d'objectifs et financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Corse du Sud concernant les temps d'activités péri éducatives.**

## **Monsieur le Maire expose à l'assemblée,**

Dans le cadre de sa politique en direction des temps libres des enfants, la Caisse d'Allocations Familiales contribue à la mise en œuvre des nouveaux rythmes éducatifs à la suite de la réorganisation des temps scolaires prévue au décret n°2013-77 du 24 janvier 2013.

A ce titre, elle soutient les **Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)** déclarés et agréés auprès de la **Direction Départementale de la Cohésion Sociale** et de la **Protection des Populations (DDCSPP)** avec une aide spécifique concernant exclusivement les trois heures nouvelles dégagées par la réforme des rythmes éducatifs.

La Ville d'Ajaccio a élaboré un **Projet Educatif Territorial**, outil essentiel pour la mise en œuvre du volet éducatif de la réforme des rythmes scolaires.

La Ville d'Ajaccio s'engage à répondre aux exigences de la DDCSPP en matière de qualification des agents et ainsi pouvoir déclarer en ACM, les 31 structures qui organisent un accueil collectif à caractère éducatif.

Les 31 accueils déclarés et agréés en ACM pourront ainsi bénéficier d'une prestation de service versée par la Caisse d'Allocations Familiales selon les modalités de financements suivants :

0.50 € par enfant pour une heure de prise en charge.

**La signature des conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales s'inscrirait dans une démarche globale souhaitée par la Ville.**

### **IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

**D'autoriser** M. le maire à signer les conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Corse du Sud concernant les Temps d'Activités Péri éducatives déclarés et agréés en Accueils Collectifs de Mineurs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Où l'exposé de Madame Rose Marie OTTAVY-SARROLA, adjointe déléguée  
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 26 novembre 2015 ;

Considérant la volonté de la Ville d'Ajaccio de s'engager avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Corse du Sud ;

**AUTORISE**  
**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

M. le maire à signer les conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations familiales de la Corse du Sud concernant les Temps d'Activités Péri éducatives déclarés et agréés en Accueils Collectifs de Mineurs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

---

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**  
**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE DEPUTE-MAIRE**  
  
**Laurent MARCANGELI**  


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20151126-2015\_425-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2015

Publication : 01/12/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

